

Sainte-Sophie, le 1^{er} août 2009.

Monsieur le maire, YVON BRIÈRE,
Municipalité de Sainte-Sophie
2212, rue de l'Hôtel-de-Ville
Sainte-Sophie, QC, J5J 1A1.

OBJET : COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Bonjour Monsieur BRIÈRE,

Vous trouverez ci-joint un tableau comparatif de l'horaire et des caractéristiques générales de notre bibliothèque à SAINTE-SOPHIE et des autres bibliothèques des municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord.

D'entrée de jeu, je partage à l'avance votre opinion qu'il vaut mieux avoir une bibliothèque dans notre municipalité que rien du tout! Déjà c'est un plus.

Cependant, en consultant le tableau comparatif, il y a de quoi s'interroger sur certains éléments de ce rapport et par conséquent des actions du conseil de la municipalité, sur son rôle stratégique en matière de transmission de la culture et de développement culturel de son milieu.

Comme citoyen engagé et impliqué pour ma municipalité, mon propos a été réfléchi et se veut très positif. Je me permettrai, bien humblement, de vous soumettre quelques observations, commentaires et suggestions sur des aspects du dossier de la bibliothèque qui m'apparaissent importants, à savoir : l'accessibilité, le coût de l'abonnement, le nombre d'abonnés, le budget, les bénévoles, l'affiliation, le site internet etc.

Je vous rappelle que cette réflexion repose sur des faits et des recherches sur le sujet. Tous les renseignements sur le tableau comparatif et sur cette lettre ont été validé auprès des organismes suivants : MAMROT, MCCCCF, BAnQ, Statistiques Québec, Recensement 2006, HEC Montréal, Historique de la municipalité de Sainte-Sophie ``Le temps que j'm'en souviens``, Réseau des bibliothèques des Laurentides, Réseau bibliothèques publiques du Québec, Le regroupement des bibliothèques publiques de Laval--Laurentides--Lanaudière et les employés des municipalités concernées.

OBSERVATIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS :

- **l'accessibilité** : toutes les municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord offre des heures d'ouverture largement supérieures à Sainte-Sophie. Je crois qu'il serait approprié d'effectuer un sondage auprès des membres de la bibliothèque sur cette question pour connaître véritablement leurs besoins et leurs attentes.
La municipalité pourra alors adapter son offre de service aux différents profils de sa clientèle.
- **le coût de l'abonnement** : ce facteur est primordial pour le développement de la bibliothèque. **Plus de *70%** des bibliothèques publiques au Québec ne chargent aucun frais d'abonnement. La gratuité à SAINTE-SOPHIE augmenterait certainement le nombre d'adhérents et n'aurait que peu d'incidence sur le budget global de la ville. Il est prouvé que la cotisation est un frein pour des nouveaux adhérents potentiels! De plus, cela permettrait à la municipalité de répondre en tout point au souhait d'un « accès gratuit et sans restriction au savoir » selon le manifeste de **L'UNESCO** sur la bibliothèque publique. *Source : Réseau BIBLIO du Québec et site internet de la BANQ.

On observe depuis quelques années que de plus en plus, les bibliothèques publiques québécoises, qui pratiquaient une forme de tarification, ont tendance à l'abandonner surtout depuis que le ****gouvernement du Québec a instauré une bonification des subventions pour les bibliothèques qui ne tarifient pas l'accès de leur bibliothèque à leur citoyen!**

****Source : MCCCCF (programmes et services)**

- **le nombre d'abonnés** : cette donnée est capitale pour la pérennité et le développement de la bibliothèque. Les recherches (Recensement 2006) nous révèlent que le revenu médian des familles à SAINTE-SOPHIE se situe à **54,786.\$** alors que celui pour l'ensemble du Québec est de 58,678\$. Ce constat nous révèle que la capacité de payer des citoyens de SAINTE-SOPHIE est inférieure à l'ensemble de la population québécoise.

Voilà, une belle opportunité pour le conseil de la municipalité de prendre la décision d'offrir aux citoyens la gratuité compte tenu de ce qui précède. Le boom immobilier que connaît la municipalité va amener de jeunes familles (groupe cible intéressant pour la bibliothèque) qui verraient d'un très bon œil la gratuité. Il faut créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants de

SAINTE-SOPHIE dès leur plus jeune âge car ce sont nos citoyens de demain et de la relève.

- **le budget** : le coût de la bibliothèque ne devrait pas être considéré comme une dépense mais bien comme un **investissement** pour favoriser le développement et le maintien des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs adultes de SAINTE-SOPHIE.

La bibliothèque devrait demeurer **la principale dépense culturelle** pour la municipalité de SAINTE-SOPHIE.

Le tableau #1 qui suit, nous indique que depuis 2004 la dépense réelle (RÉSULTATS) pour la bibliothèque n'a pas vraiment oscillé à la hausse au cours des dernières années. Au contraire, les RÉSULTATS obtenus pour (2005, 2006, 2007 et 2008) n'ont pas atteint les cibles fixées (PRÉVISIONS). D'autre part, l'augmentation de la dépense réelle (RÉSULTATS) pour la bibliothèque entre (2004 et 2008) a drastiquement **diminué de (11 654\$)**. L'engouement pour la culture, la connaissance et le savoir ne semble pas prioritaire pour le conseil de la municipalité de SAINTE-SOPHIE.

TABLEAU# 1-DÉPENSES BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-SOPHIE

<i>ANNÉE</i>	<i>PRÉVISIONS</i>	<i>RÉSULTATS</i>	<i>ÉCART + ou -</i>
2004	72 428\$	72 614\$	+186\$
2005	75 219\$	72 036\$	-3 183\$
2006	78 170\$	64 163\$	-14 007\$
2007	79 370\$	73 001\$	-6 369\$
2008	77 450\$	*60 960\$	-16 490\$
Source :MAMROT 2009 et *rapport financier 31 déc.08			

Toutes les autres municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord ont un budget annuel largement supérieur pour leur bibliothèque. (voir l'item #11

du tableau comparatif). Toutes ces municipalités, depuis 2005, dépensent **plus de 100%** du budget de SAINTE-SOPHIE pour l'opération de leur bibliothèque. Soulignons que, même si la comparaison est imparfaite : Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et SAINTE-SOPHIE sont considérées comme des municipalités comparables entre elles au Québec ** (groupe d'affinité # 843) et ce suivant les indicateurs de gestion pour les organismes municipaux. Elles sont donc similaires sur plusieurs aspects! Source : **HEC Montréal, CPEGM (révisé, mai 2008).

La municipalité de SAINTE-SOPHIE doit s'intéresser aux résultats obtenus par d'autres municipalités qui lui sont comparables pour un champ d'intervention donné. Cette comparaison peut éventuellement lui permettre de connaître de meilleures façons de faire susceptibles de faciliter son travail, d'améliorer le service aux citoyens ou de lui procurer des économies.

Il y a certainement place à l'amélioration et à la créativité à Sainte-Sophie. Est-il possible de s'inspirer des autres municipalités de notre MRC et ailleurs au Québec à cet égard? Un réaménagement des dépenses pour les activités récréatives (réalisations 2008 = ***844 398\$**) et des dépenses pour les activités culturelles (réalisations 2008 = ***71 528\$**) est-il envisageable et souhaitable. Seul, le conseil de ville de SAINTE-SOPHIE peut y répondre et ce, pour le plus grand bénéfice de tous ses citoyens.

Notons, que le budget total LOISIRS ET CULTURE pour 2008 (activités récréatives) s'établissait à ***699 956\$** alors que la dépense réalisée a atteint la somme de ***844 398\$** un dépassement important de **144 442\$**. Par contre, le budget pour la bibliothèque était de ***77 450\$** et la dépense réalisée fut de ***60 960\$** un écart en moins de **16 490\$**.

*Source : Rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2008.

Est-il normal et acceptable que notre municipalité accorde une dépense annuelle en pourcentage de ***1,02%** pour sa bibliothèque au 31 décembre 2007 et ce, sur le total des dépenses de fonctionnement de la municipalité? (voir tableau #2) Les autres municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord ont accordé jusqu'à ***3,16%** pour la dépense annuelle totale de leur bibliothèque en 2007.

En voici, l'énumération pour 2007 : Saint-Colomban 3,16%, Saint-Jérôme 2.89%, Saint-Hippolyte 2.29% et Prévost 2.08%

*MAMROT (rapport financier, exercice financier 2007)

À noter, le pourcentage de la dépense pour notre bibliothèque au 31 décembre 2008 fut de **0,72%**. Avouons que c'est très peu!

TABLEAU #2- REPRÉSENTANT LE % DES DÉPENSES POUR LA BIBLIOTHÈQUE SUR LES DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

<i>ANNÉE</i>	<i>DÉPENSES TOTALES</i>	<i>DÉPENSES BIBLIOTHÈQUE</i>	<i>%</i>
2004	5 900 215\$	72 614\$	1,23%
2005	6 541 755\$	72 036\$	1,10%
2006	6 537 299\$	64 163\$	0,98%
2007	7 117 125\$	73 001\$	*1,02%
2008	8 463 675\$	**60 960\$	**0,72%
Source :MAMROT 2009 et **rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2008			

- **les bénévoles :**dans la mesure où cette pratique serait implantée dans notre bibliothèque cela pourrait avoir de nombreux avantages tels que, le rallongement des heures offertes au public, la polyvalence de faire face au surplus de travail, l'accomplissement des tâches qui ne se réaliseraient pas autrement, les coûts quasi inexistantes de ce groupe de bénévoles, la bonification de l'offre de service, le prolongement de l'action professionnelle et enfin l'aide au développement de la bibliothèque.

Une embûche pourrait survenir et c'est la résistance justifiée du syndicat face à cette nouvelle approche! Il y aurait alors lieu de négocier une entente avec ce dernier.

On compte plus de *8,000 bénévoles répartis dans *800/1000 bibliothèques au Québec.* Source : Réseau BIBLIO du Québec.

- **l'affiliation** : ... suivant la recherche effectuée auprès du Réseau BIBLIO des Laurentides, de l'association des bibliothèques publiques du Québec et du regroupement des bibliothèques de Laval, Laurentides, Lanaudière, la bibliothèque de SAINTE-SOPHIE est indépendante et plus encore n'est affiliée à aucun regroupement d'organisme de ce type!

Elle se prive de nombreux avantages qui rejailliraient sur ses abonnés contribuables entre autres : choix immense parmi plus de 2,5 millions de documents, des activités culturelles régionales et provinciales, un portail qui fournit les coordonnées des bibliothèques membres, un NIP (numéro d'identification personnel) qui permet de consulter son dossier, renouveler ses emprunts, réserver des documents et accéder à des ouvrages en ligne (encyclopédies, banques de données etc.)...et en plus pour les employés de la bibliothèque le soutien au développement professionnel et technique, le soutien aux collections, le soutien informatique et autres et enfin de tous les avantages innombrables de travailler en réseau en favorisant la mise en commun des expertises.

- **le site internet** : ce véhicule de communication qui existe déjà dans notre municipalité pourrait être utilisé pour promouvoir de façon plus intensive : les coordonnées, les activités, le personnel responsable, les bénévoles (s'il y en avaient), les services, la communication en ligne, l'adresse courriel etc. de la bibliothèque. En somme, il s'agirait de valoriser l'offre virtuelle de la bibliothèque par ce vecteur d'informations

CONCLUSION :

En tant que citoyen de la municipalité de SAINTE-SOPHIE, je crois, qu'il est de mon devoir de vous présenter mes observations et mes suggestions sur ce sujet. En effet, la bibliothèque publique est l'institution culturelle de première ligne par excellence. Outre l'école, elle est la seule institution de cette nature dans son environnement.

Beaucoup plus qu'un simple divertissement, elle devrait représenter pour le conseil de la municipalité un des objectifs primordiaux dans sa planification stratégique pour les prochaines années!

Mon analyse se veut constructive et n'a nullement pour but de discréditer l'institution de même que les personnes concernées par la bibliothèque. Ce n'est pas une diatribe. En effet, notre bibliothécaire et les autres personnes impliquées (gestionnaires) effectuent leur travail adéquatement. Toutefois, il y a toujours moyen de s'améliorer. Dans ce cas, la volonté de changement et la responsabilité revient aux élus municipaux!

Relativement à ce qui précède, je partage entièrement vos propos très récents et relevés dans le magazine Flèche Mag de juin 2009 page 18 et je vous cite :

*“On ne peut rien construire avec du négatif, commence-t-il. Il faut répondre aux gens autre chose que “Non, on ne peut pas” ou “Non c’est impossible”
Une solution à un problème existe toujours quelque part. Il suffit de la chercher ensemble. C’est pour ça que j’encourage les gens qui m’entourent à bannir de leur vocabulaire des mots comme “non” et “impossible”*

La formation d’un comité d’étude du conseil municipal avec la participation de citoyens pourrait-elle être envisagée pour étudier la mission de la bibliothèque dans la communauté?

Cette réflexion vous est donc acheminée dans un souci d’appartenance, d’engagement, de solidarité et d’implication pour ma municipalité.

Merci de me lire.

Votre opinion serait appréciée!

RONALD GILL (citoyen engagé)

c.c. à remettre à; Denis Duhaime, conseiller district #5

c.c. à remettre à : tous les conseillers de la municipalité.

André Charron, directeur général et secrétaire-trésorier.

Martin Paquette, directeur du service des loisirs.

Sandra Lévis, adjointe administrative et directrice des communications